



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Thomas BIRBAUM et Julien MONOD, PLR, Yannick RUPPEN, PDCB et Aron PFAMMATTER, CVPO

Objet Aide cantonale Covid-19, comment choisir quelles entreprises aider ?

Date 08/11/2020

Numéro 2020.11.340

Actualité de l'événement

Le Conseil d'Etat a annoncé un crédit supplémentaire pour aider les entreprises impactés significativement par la crise du Coronavirus

Imprévisibilité

Le Conseil fédéral vient de mettre son Ordonnance en consultation et le Conseil d'Etat annoncer de nouvelles aides.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Connaître le détail de l'action étatique permet aux entreprises concernée de se préparer pour éviter des faillites

La crise du Coronavirus a fragilisé de nombreuses entreprises actives dans des secteurs économiques spécialement impactés, telle la restauration, le tourisme, les agences de voyage, l'exportation, etc.

Au-delà des mesures RHT et APG ayant pour objectif de compenser la perte de revenu du salarié/indépendant, le Conseil fédéral a annoncé la publication prochaine de l'Ordonnance pour cas de rigueur visant à aider financièrement certaines entreprises ayant connu une chute significative de leur chiffre d'affaire.

Parallèlement à cela, le canton du Valais a annoncé près de 30 millions pour le soutien à ces cas de rigueur. Les interpellants demandent donc quelques précisions sur l'application de cette mesure d'aide.

Conclusion

Est-ce que cette aide sera parallèle à l'aide fédérale pour les cas de rigueur ? Ou est-ce une aide unilatérale du canton du Valais ?

Cette aide est-elle limitée à certains secteurs d'activité ? Lesquels ?

Les critères pour accorder cette aide seront les mêmes que celle de l'Ordonnance fédérale ?

Qui aura la charge d'étudier les demandes d'aide et d'accorder les montants financiers aux entreprises en difficulté ?

Quel est le calendrier prévu pour traiter ces demandes d'aide ?

Si les montants prévus ne suffisent pas à aider toutes les entreprises qui pourraient y prétendre, comment s'opérera la sélection ?

Comment le Conseil d'Etat imagine-t-il la suite une fois le montant de l'aide épuisé ? Y aura-t-il d'autres

moyens financiers qui pourraient être dégagés?